



Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 10 avril 2021

En raison de la situation sanitaire, la réunion se tient dans la salle des fêtes pour le respect des gestes barrières.

Présence de Mme Souty, correspondante de la Nouvelle République
Pas de public présent.

- **Présents** : Jean Tortosa, Martine Lacotte, Abdel Eragragui, Jean-François Morin, Michel Lacou, Maud Bazier, Martine Tortosa, Marion Desmarelles.
Véronique Brault, secrétaire de mairie
- **Absents excusés** : Benjamin Delage (pouvoir à Michel Lacou), Cécile Artacho (pouvoir à Martine Tortosa), Laëtitia Brugeat (pouvoir à Jean-François MORIN)
- **Absent** : Alexandre Fillonneau
- **Secrétaire de séance** : Martine LACOTTE et Martine TORTOSA

Le quorum étant atteint, la séance débute à 10h00.

PV de la séance du 13 mars 2021

Adopté à l'unanimité

Information

Le Maire informe le conseil de la démission d'Emmanuelle Maes, pour raison de santé.

Vote des taux d'imposition

Le maire rappelle le cadre général :

- La loi de finances pour 2020 a prévu la suppression progressive de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales (THRP) .
- Pour les 20% de foyers qui s'en acquittent encore, le taux de 2019 s'applique automatiquement, soit 13,42%
- A compter de 2021 les communes cessent de percevoir le produit de la THRP
- Le produit de la THRP est compensé à l'euro près pour les communes par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçue sur leur territoire.
- Le taux de référence 2021 de la TFPB sera égal à la somme du taux communal et du taux départemental pour 2020

Rappel des taux 2020 :

- Taxe foncière bâti 18,08%
- Taxe foncière non bâti 26,04%

Taux en 2021 :

- Taxe foncière (bâti) : taux communal 18,08% + taux départemental 16,21% soit **34,29%**
- Taxe foncière (non bâti) **26,04%**

A noter qu'en dépit du maintien des taux, le montant d'impôt acquitté peut être en légère augmentation du fait de la revalorisation annuelle des bases opérée par la direction des finances publiques. Pour mémoire rappel du mécanisme de calcul des bases d'imposition sur les propriétés bâties :

- Valeur locative de 1970
- Actualisation en 1980
- Revalorisation annuelle
- Abattement de 50%

=> Revenu cadastral = base d'imposition de la TFPB

Ces taux sont adoptés à l'unanimité

Information règlementaire sur le montant des indemnités des élus

La loi du 27 décembre 2019 a prévu, avant le vote du budget, un état récapitulatif des indemnités versées aux élus.

Il est rappelé que le montant des indemnités, revalorisé par la loi, s'appliquait au 1^{er} janvier 2020 ; faute de délibération prise en début d'année 2020, ce sont les anciens taux qui ont été appliqués jusqu'au 3 juillet.

ELUS	Du 1/01/2020 au 03/07/2020		Du 03/07/2020 au 31/12/2020	
	Brut	A payer	Brut	A payer
Maire	7 354.83	6 361.87	9 300.08	8 044.54
1 ^{er} adjoint	1 957.37	1 693.18	2 469.28	2 135.95
2 ^{ème} adjoint	1 957.37	1 693.18	2 469.28	2 135.95
3 ^{ème} adjoint	1 957.37	1 693.18	2 469.28	2 135.95
4 ^{ème} adjoint	1 957.37	1 693.18	2 469.28	2 135.95

Il est pris acte de ces informations

Présentation du budget 2021

Rappel des orientations présentées le 13 mars 2021

- Investir fortement
- Prendre en compte la sécurité
- Limiter les dépenses de fonctionnement : maîtrise des dépenses de personnel, renégociation des contrats, traque des dépenses non essentielles, recherche des mutualisations possibles avec Châteauroux-Métropole, mise en place d'indicateurs de gestion et de tableaux de bord...
- Préparer l'avenir en s'appuyant sur l'expertise de bureaux d'étude : chauffage, isolation, entretien de la voirie, réhabilitation de la mairie...et en sollicitant des devis pour disposer de dossiers permettant de solliciter des subventions
- Rechercher tous les financements possibles : Etat, Département, Châteauroux Métropole, Pays Castelroussin...
- Etablir une programmation pluriannuelle des investissements

Rappel du résultat de la gestion 2020

- Section de fonctionnement : un résultat positif de 465 513 € Section d'investissement : un résultat négatif de 215 960 €
- Soit un résultat net 2020 + **249 553 € qui va être reporté en recette de fonctionnement 2021**

Section de fonctionnement 2021

➤ Les recettes de fonctionnement

Libellé	BP 2020	Réalisé 2020	BP 2021
Atténuation de charges	8 000	8 786	1 500
Produit du service, du domaine	38 800	32 631	29 225
Impôts et taxes	531 465	530 057	468 409
Dotations et participations	49 159	50 233	117 776
Autres produits de gestion courante	20 015	17 557	10 010
Produits exceptionnels	2 565	4 066	0
Résultat reporté	369 060	369 060	249 552
Total recettes de fonctionnement	1 019 065	1 029 245	87 6472

Le détail des recettes est commenté :

<i>Atténuation de charges (il s'agit du remboursement par l'assurance souscrite des indemnités journalières suite absence pour maladie des agents)</i>	1500 €
<i>Produits des services et domaines :</i>	29 225 €
• Concessions cimetière	600 €
• Redevance occupation domaine public	2 175 €
• Redevance et droits services périscolaires (sommes perçues au titre de la cantine et de la garderie)	20 000 €
• Locations diverses (jardins, terres agricoles louées)	6 450 €
<i>Impôts et taxes :</i>	468 409 €
• <i>Impôts directs locaux</i>	288 336 €
• <i>Attributions de compensation (versée par Châteauroux métropole)</i>	148 500 €
• <i>Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources</i>	25 573 €
• <i>Taxe additionnelle aux droits de mutation</i>	6 000 €
• <i>Dotations et participation (versé par l'Etat)</i>	17 776 €
• Dotations forfaitaire	11 494 €
• Dotation de solidarité rurale	17 649 €
• FCTVA	800 €
• Compensation au titre des exonérations	87 833 €
<i>Autres produits de gestion courante :</i>	10 000 €
• Revenu des immeubles (locations logements et salles des fêtes)	10 000 €

➤ **Les dépenses de fonctionnement**

Libellé	BP 2020	Réalisé 2020	BP 2021
<i>Charges à caractère général</i>	353300	191652	239700
<i>Charges de personnel</i>	322684	304293	320001
<i>Atténuation de produits</i>	17000	11818	13000
<i>Charges de gestion courante</i>	43441	38318	41185
<i>Charges financière</i>	500	300	1000
<i>Charges exceptionnelles</i>	2000	2000	200
<i>Dépenses imprévues</i>			44799
Total des opérations réelles	738925	546413	659885
<i>Virement à la section d'investissement</i>	280000	0	216447
Total	1019065	563732	876472

Le détail des dépenses est commenté :

- **Charges à caractère général : principaux postes**

Energie électricité	30 000 €
Fourniture petit équipement	10 000 €
Bâtiments publics	20 000 €
Maintenance	13 000 €
Fêtes et cérémonies (dont feu d'artifice 8000€)	15 000 €
Remboursement frais autres organismes (cantine Déols, centre de loisirs mercrediFOL, portage repas, berceau crèche...)	57 000 €
Remboursement Châteauroux métropole (instruction dossiers d'urbanisme, ordures ménagères, piscine, fleurissement)	8 500 €
Assurances bâtiments et véhicules	5 500 €
Télécommunications	5 000 €
Fournitures entretien	6 000 €
Petits travaux de voirie	5 000 €
Etudes (diagnostics sur isolation et chauffage...)	5 000 €
Fournitures scolaires	4 000 €
Transports scolaires et autres	3 000 €
Matériel roulant	4 000 €

Résultat global de la section de fonctionnement

Recettes de l'exercice 2021	876 472 €
Dépenses de l'exercice 2021	659 885 €
Ce qui permet de dégager	216 447 € pour financer les investissements

Section d'investissement 2021

➤ Recettes d'investissement

Libellé	Report N-1	BP 2020	Réalisé 2020	BP 2021
Subvention d'investissement	86 426		26 179	85 611
Emprunt	150 000		0	400 000
Dotations, fonds divers		73 978	81 384	243 960
<i>Dont :</i>				
<i>Fonds de Compensation TVA</i>		19 952	19 952	2 0000
<i>Taxe aménagement</i>		8 000	15 405	8 000
<i>Excédent de fonctionnement</i>		46 026	46 026	215 960
<i>Produit des cessions d'immobilisation</i>		15 000	0	20 000
Virement de la section de fonctionnement		280 000		216 447
Solde exécution positif reporté		19 657		
Total recettes investissement	236 426	388 776	145 227	966 159

➤ Dépenses d'investissement

Libellé	Report N-1	BP 2020	Réalisé 2020	BP 2021
Immobilisations incorporelles				150
Subventions d'équipement versées		700		700
Immobilisations corporelles	20 663	139 792	100 706	98 658
Immobilisations en cours	281 448	160 000	231789	620 090
Emprunts et dettes		12 600	11117	30 600
Dépenses imprévues				
Solde exécution négatif reporté				215 960
Total dépenses investissement	302 111	313 092	361 188	966 159

Principales dépenses d'investissement en 2021

Éclairage public	400 000 €
City Park	72 000 €
Routes	110 000 €
Clôture école	40 000 €
Fenêtres et portes	30 000 €

Après échanges et discussions le budget 2021 est adopté à l'unanimité

Une synthèse de ce budget sera distribué dans les boîtes à lettres pour l'information de tous les habitants

Projet implantation d'une installation de réparation et d'entretien d'aéronefs sur l'aérodrome de Châteauroux-Déols

La base aérienne 702 d'Avord a déposé, au titre de la réglementation installations classées, un dossier relatif à l'implantation d'une installation de réparation et d'entretien d'aéronefs sur l'aérodrome de Châteauroux-Déols (structure acier avec toile).

Le projet consiste à délocaliser, pour une période de 10 mois (de février à novembre 2021), la maintenance des E-3F Awacs pendant les travaux réalisés à Avord. Une zone militaire temporaire (ZMT) sera créée à cet effet sur l'aéroport.

Par arrêté préfectoral du 5 février 2021, une consultation publique sur le projet a été organisée en mairie de Coings du 1^{er} mars au 29 mars 2021 inclus.

Aucune observation n'a été consignée sur le registre d'enquête ouvert. L'avis du conseil municipal de Coings est attendu avant le 12 avril 2021.

Avis favorable émis à l'unanimité

Questions diverses

1- Centre de loisirs du Mercredi

Martine Lacotte rappelle que le centre de loisirs, géré par la FOL, a ouvert ses portes le 10 mars avec un effectif réduit : 4 à 7 enfants fréquentent le centre de loisirs alors que de nombreux parents avaient répondu favorablement à l'enquête de fréquentation.

Une conseillère fait remarquer que l'ouverture en cours d'année et la période sanitaire expliquent peut-être cette faible fréquentation.

Compte tenu du coût de ce centre (qui peut accueillir une vingtaine d'enfants), la commune ne pourra en poursuivre la gestion que si un nombre significatif d'enfants le fréquentent. Un courrier sera remis aux parents en juin pour connaître leur engagement à la rentrée ; en fonction des réponses le conseil sera amené à prendre une décision.

2- Financement du matériel informatique de l'école

Abdel Eragragui indique que dans le cadre du plan gouvernemental de relance, un financement du matériel informatique de l'école primaire peut être assuré par l'Etat à hauteur de 70%. Il a échangé avec le directeur de l'école pour compléter d'un volet pédagogique et le volet investissement que la commune est prête à supporter.

Un dossier a été déposé fin mars pour un montant global de 9 800 € comportant :

- 10 ordinateurs portables équipés de la bureautique Microsoft,
- 3 tablettes Samsung,
- 3 visualisateurs de bureau,
- Des ressources logicielles pédagogiques dans différentes disciplines (Français, Math, Sciences, etc.)

3- La commission CCID (commission communale des impôts directs)

Le maire indique que la CCID s'est tenue le 31 mars ; son rôle est notamment de vérifier que les classements opérés par l'administration fiscale pour les maisons neuves dans l'une des 8 catégories prévues en fonction de la qualité de sa construction, du nombre de pièces, de son

confort, entre autres sont corrects. Ce classement déterminera le montant des impôts directs acquittés par le propriétaire. Pour les maisons déjà construites les travaux visant à accroître la surface habitable doivent être déclarés en mairie (déclaration simple ou permis de construire). La CCID doit se prononcer également sur un changement de catégorie suite à des travaux effectués par le propriétaire.

Le maire insiste sur l'importance pour la commune que tous les travaux soient déclarés, d'une part pour des questions règlementaires et d'équité entre tous les contribuables et d'autre part pour le maintien des recettes pour la commune, l'impôt constituant une ressource importante pour le budget de la commune.

4- La sécurité

Martine Tortosa rappelle que la sécurité des bâtiments et équipements, au sens large, est une priorité fixée par le maire.

Concernant la sécurité incendie, la société ABC a vérifié les extincteurs, les centrales d'alarme et les issues de secours (BAES) sur l'ensemble des bâtiments communaux : la remise en état et en conformité des équipements est chiffrée à 6500 €.

Les jeux pour enfants à l'école et au stade ainsi que les équipements sportifs (paniers de basket, buts de foot) ont été vérifiés par un bureau spécialisé le 8 avril. Quelques améliorations sont à apporter pour assurer la sécurité de tous.

Un bureau de contrôles (Socotec) passe chaque année, conformément à la réglementation, pour vérifier les conformités des installations gaz et électricité. Les rapports des années précédentes font apparaître de nombreuses anomalies sur l'ensemble des bâtiments publics, qui devront être corrigées sans délai. Un chiffrage des travaux nécessaires devra être réalisé. Le contrat avec la Socotec est en cours de renégociation et les contrôles au titre de 2021 devront être effectués prochainement.

Des contrôles amiante devront intervenir prochainement, notamment à l'école.

Enfin il est indispensable d'envisager une mise aux normes accessibilité aux personnes à mobilité réduite sur l'ensemble des bâtiments communaux ; l'école est le dossier prioritaire.

Les agents municipaux ont été sensibilisés aux différents aspects sécurité et seront systématiquement présents lors des visites des entreprises et à l'occasion des travaux réalisés.

5- Réalisation d'un plan d'adressage

Le maire rappelle qu'une convention a été passée avec La Poste en vue de la fiabilisation des adresses dans la commune et de la réalisation d'un plan d'adressage (conseil municipal du 21 décembre 2020). Cette fiabilisation est indispensable pour permettre aux services d'urgence et de secours d'intervenir rapidement et efficacement ; elle l'est également pour les livraisons et le déploiement de la fibre.

Jean-François Morin et Martine Tortosa font part de la réunion tenue récemment avec la Poste, au cours de laquelle ont été rappelés les principes d'une « bonne adresse » et listées toutes les anomalies qu'il conviendrait de rectifier : plusieurs voies ont le même nom (rue et impasse du petit verger, domaine de Chantraine, moulin de Chantraine, terres de Chantraine par ex), voies sans dénomination, numérotation incohérente (des numéros impairs au milieu des numéros pairs) ou numérotation ne répondant pas aux normes en vigueur (Les Tournesols). Des conseillères résidant aux Tournesols font part de leur réserve sur l'intérêt de renuméroter et soulignent la gêne que cela va entraîner pour les habitants contraints d'effectuer des démarches pour faire connaître leur nouvelle adresse.

Le maire précise qu'il peut comprendre certains arguments avancés mais qu'il est important de ne pas continuer la numérotation sur la lancée, sachant que 2/3 des maisons sont encore à construire dans ce lotissement.

Une information écrite sera adressée à l'ensemble des habitants pour expliquer les raisons des modifications nécessaires en certains points de la commune pour fiabiliser les adresses.

6- Les travaux

- **City Park** : le vote du budget permet d'engager l'opération ; une réunion prévue mardi 13 avril permettra de définir précisément l'implantation précise au stade de cet équipement qui devrait être opérationnel fin juin.
- **Éclairage public** : une réunion avec Châteauroux métropole et l'entreprise retenue dans le cadre du groupement de commandes est programmée le 11 mai ; les travaux devraient être engagés à l'automne.
- **Accessibilité de l'école pour les personnes à mobilité réduite** : 2 devis ont été demandés en vue de ces travaux (qui devront naturellement être conformes aux normes en vigueur), à réaliser si possible dans l'été.
- **Clôture de l'école** : des devis ont été demandés pour changer la clôture vieillissante (RD 920) ou inadaptée (rue des écoles).

Fin de la séance à 12h 25